

Annulations des activités périscolaires

- Garderie matin (à l'exception du service de garderie fratrie*)
- Restauration scolaire
- Garderie du soir (maternelle)
- Etude (élémentaire)

Conformément au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, **il vous appartient de gérer les annulations des jours de fréquentation, dans les délais autorisés.**

1 Pour cela, vous devez vous connecter à votre espace citoyen:

[espace-citoyens.net](https://www.espace-citoyens.net)

<https://www.espace-citoyens.net> > espace-citoyens

2

Connectez vous à votre compte en entrant votre identifiant et votre mot de passe.

MON ESPACE PERSO

TEST

.....

J'ai oublié mon mot de passe.

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créer votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE CITOYENS

Nous sommes heureux de vous retrouver sur ce portail destiné à faciliter vos démarches liées à votre vie quotidienne à Chatou.

Depuis votre espace vous pouvez :

Transmettre vos demandes à partir des formulaires disponibles en ligne :

- Crèche : Inscription sur la liste d'attente pour l'attribution d'un place après passage en commission
- Réservation pour les activités périscolaires (accueil du matin, restauration, accueil du soir et étude) et en accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Accéder à votre tableau de bord afin de :

- Consulter l'historique de vos demandes
- Suivre l'état de traitement de vos demandes
- Disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos pièces justificatives
- Télécharger et imprimer vos factures et attestations
- Payer en ligne
- ...

Nouveaux arrivants à Chatou:

- Vos enfants sont scolarisés : Vous souhaitez les inscrire dans l'établissement scolaire correspondant à votre nouvelle adresse

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER **ACTIVITÉS** **INFOS PRATIQUES** **SITE DE LA MAIRIE**

27 AVRIL 2023

ACTUALITÉS

Information séjour ALE Juillet 2022
Bonjour, Retrouvez les informations relatives à l'organisation d'un séjour du 18 au 22 juillet...

[LIRE LA SUITE](#)

3 Sur votre page d'accueil de votre espace citoyen, sélectionnez « **gérer mes réservations** »

Mon tableau de bord



Ma famille



Ma famille



4

Sélectionnez dans la liste des activités qui vous sont proposées, celle pour laquelle vous souhaitez effectuer ou annuler des réservations.

NB: Si vous avez plusieurs enfants, prenez soin de vérifier le prénom de l'enfant pour qui vous allez intervenir.

GÉRER LES RÉSERVATIONS

	Maya	Garderie Elémentaire	Elémentaire JEAN ROSTAND	du 02/09/2024 au 05/07/2025
	Maya	Restauration scolaire	Elémentaire JEAN ROSTAND	du 02/09/2024 au 05/07/2025
	Maya	Etude	Elémentaire JEAN ROSTAND	du 02/09/2024 au 05/07/2025

La page d'introduction générale s'ouvre, stipulant les clauses du règlement de toute réservation/annulation ainsi que les délais à respecter pour vos démarches.

Vous retrouverez cette page d'introduction dans toutes les démarches de réservations/annulations que vous pouvez effectuer.

Cliquez sur

COMMENCER >

5

LA DÉMARCHE



La participation des enfants aux activités ci-dessous est soumise à réservation dans la limite des places disponibles :

- Les accueils maternels et élémentaires du matin
- La restauration scolaire
- Les accueils maternels du soir
- Les études surveillées
- La garderie gratuite pour les fratries
- Les accueils de loisirs du mercredi
- Les accueils de loisirs des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Juillet et Août)

Délais de réservation

	Ouverture des réservations	Délais de réservation possible jusqu'à	Délais d'annulation possible jusqu'à
Accueils maternels et élémentaires du matin	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
Restauration scolaire	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
Accueils maternels de soir	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
Etudes surveillées	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
Garderie gratuite pour les fratries	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit
Accueils de loisirs du mercredi	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	Jeudi minuit précédant le mercredi concerné	Jeudi minuit précédant le mercredi concerné
Accueils de loisirs des vacances scolaires (Toussaint/ Noël / Hiver/ Printemps / Juillet / Août)	4 semaines avant le début de la période de vacances. Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyen	2 semaines (dimanche soir minuit) avant le début de la période des vacances en fonction des places restantes ou annulées.	2 semaines (dimanche soir minuit) avant le début de la période de vacances. Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyen

Annulation des réservations

Les réservations doivent être annulées dans le délai autorisé même en cas de sortie scolaire ou de séjours en classe de découverte.

Défaut d'annulation dans les délais

Facturation automatique des jours réservés :

- pour l'ensemble des services péris et extra scolaires une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif habituel
- pour la restauration scolaire, le repas sera facturé 9.83€

En cas de maladie, à condition de transmettre

- un certificat médical dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} jour d'absence,
- ou la photocopie du mot d'absence rédigé par les parents et visé par l'enseignant de l'enfant
- ou un justificatif de l'employeur stipifiant la prise d'une journée enfant malade
- ou un document de décharge fourni par l'école ou l'équipe périscolaire s'il a été demandé de venir chercher l'enfant en cours de journée

la facturation automatique ne sera pas appliquée.

ANNULER LA DÉMARCHE

COMMENCER >

6

Vous arrivez sur le calendrier des réservations/annulations

Vous avez accès uniquement à la modification des réservations qui respectent les délais d'annulation en vigueur

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
5	27/01 Matin <input type="checkbox"/>	28/01 Matin <input type="checkbox"/>	29/01	30/01 Matin ⓘ <input type="checkbox"/>	31/01 Matin <input type="checkbox"/>
6	03/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	04/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	05/02	06/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	07/02 Matin <input type="checkbox"/>
7	10/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	11/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	12/02	13/02 Matin <input checked="" type="checkbox"/>	14/02 Matin <input type="checkbox"/>

7

Décochez les jours que vous souhaitez annuler

27/01 Matin <input type="checkbox"/>	28/01 Matin <input type="checkbox"/>	29/01	30/01 Matin ⓘ <input type="checkbox"/>	31/01 Matin <input type="checkbox"/>
03/02 Matin <input type="checkbox"/>	04/02 Matin <input type="checkbox"/>	05/02	06/02 Matin <input type="checkbox"/>	07/02 Matin <input type="checkbox"/>
10/02 Matin <input type="checkbox"/>	11/02 Matin <input type="checkbox"/>	12/02	13/02 Matin <input type="checkbox"/>	14/02 Matin <input type="checkbox"/>

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

8

Les réservations **annulées** apparaissent une seconde fois pour vérification des jours annulés
(Réservations barrées)



ANNULER LA DÉMARCHE

< RETOUR À L'ÉTAPE 1

VALIDER

Le demandeur

RÉSERVATION

Maya - Garderie Elémentaire - du 02/09/2024 au 05/07/2025 - Elémentaire JEAN ROSTAND - Garderie Matin

La demande

lundi 03/02/2025
Matin

mardi 04/02/2025
Matin

jeudi 06/02/2025
Matin

lundi 10/02/2025
Matin

mardi 11/02/2025
Matin

jeudi 13/02/2025
Matin

9

Validez

NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

30
janv.
2025

13:43



DEMANDE N° 498065

ENFANCE Réservation

Maya - Garderie Elémentaire - Elémentaire JEAN ROSTAND - du 03 au 13/02/2025